



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Danger de l'usage du cannabinoïde de synthèse chez les adolescents

Question écrite n° 7659

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Bataille attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur le danger sanitaire relatif à la consommation de cannabinoïdes de synthèse présente notamment chez les adolescents. Classés comme stupéfiants, les cannabinoïdes de synthèse sont des molécules synthétiques qui se révèlent plus puissants que les effets du cannabis classique et peuvent être vendus librement parfois à proximité des établissements scolaires ou *via* des applications des plateformes numériques comme les réseaux sociaux. Depuis plusieurs années, les établissements d'enseignement et les professionnels de santé alertent sur la montée inquiétante de la consommation de ces substances illicites chez les adolescents, notamment dans les départements du Nord. En effet, en 2023 les policiers interpellaient deux personnes et découvraient sur elles 23 fioles de liquide s'apparentant à un cannabinoïde de synthèse, de la même manière des cas d'usage ont été signalés à Tourcoing ou à Lille. Désormais, ce phénomène touche l'ensemble de la région et s'étend même à d'autres territoires. Or ces substances présentent de graves conséquences sanitaires comme des malaises, hallucinations, troubles neurologiques, voire hospitalisations d'urgence, comme en témoigne récemment le cas d'un jeune de 16 ans à Hazebrouck ayant été victime d'un malaise puis hospitalisé suite à la consommation du cannabinoïde de synthèse. Ces substances, souvent présentées à tort comme du CBD, sont en réalité des produits de synthèse dont les dosages, parfois au milligramme près, peuvent être mortels. Compte tenu de la dangerosité avérée de ces substances, il souhaite savoir si d'éventuelles mesures pourraient être mises en place pour renforcer la prévention dans les établissements scolaires et garantir une meilleure information sur les risques sanitaires liés aux cannabinoïdes de synthèse. Il souhaite également savoir si des campagnes nationales de sensibilisation seront envisagées pour lutter contre ce phénomène en pleine expansion, qui met gravement en péril la santé des adolescents.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des dangers croissants liés à la consommation de cannabinoïdes de synthèse chez les adolescents, substances chimiques qui imitent les effets du THC, le principal composé actif du cannabis et rappelle que ces substances, souvent vendues comme du « CBD », peuvent contenir des molécules extrêmement puissantes, entraînant des intoxications graves, comme l'ont montré plusieurs signalements des autorités sanitaires. La surveillance sanitaire, pilotée par le ministère de la santé en lien étroit avec les agences sanitaires, les services de contrôle et l'ensemble des acteurs concernés, permet une coordination des réponses face à l'émergence de nouveaux risques. Dans ce cadre, la surveillance des substances psychoactives repose notamment sur le dispositif SINTES, opéré par l'observatoire français des drogues et des tendances addictives. Ce dispositif permet l'identification rapide de nouvelles molécules circulant sur le territoire et l'émission d'alertes sanitaires lorsque nécessaire. Sur le volet prévention, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) a publié en juin 2025 une vidéo visant à informer le public sur les risques liés à la consommation de cannabinoïdes de synthèse. Par ailleurs, le guide « NPS Psychoactifs » de la MILDECA permet de recenser les nouveaux produits de synthèse connus et de fournir des protocoles de prise en charge en cas d'intoxication - un outil nécessaire aux services d'urgence et aux professionnels concernés. Par ailleurs, la direction générale des douanes renforce depuis 2024 ses capacités de contrôle, notamment dans les flux postaux et sur les plateformes numériques, et multiplie les

saisies de produits adultérés. En 2024, la douane française a réalisé 1 591 constatations portant sur des drogues de synthèse, dont 87 % via le fret express et postal. Au total, 3,08 tonnes de ces drogues ont été saisies, soit une augmentation de 27 %. Le Gouvernement demeure pleinement mobilisé pour protéger les jeunes face à ce phénomène en pleine expansion. Les actions coordonnées entre les douanes, les autorités sanitaires, les services de prévention, les établissements scolaires et les partenaires européens seront poursuivies et renforcées. Un suivi spécifique est assuré par les agences régionales de santé afin d'adapter les mesures aux besoins identifiés sur le terrain.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Bataille](#)

**Circonscription :** Nord (15<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7659

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, santé, solidarités et familles

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 1er décembre 2025

**Question publiée au JO le :** [17 juin 2025](#), page 5111

**Réponse publiée au JO le :** [3 février 2026](#), page 1018